



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 10 juin 2025
N° d'affaire : 2025.SIDGS.14

Fonds de loterie. Approbation des comptes annuels 2024

Il est pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif du Fonds de loterie avec la déclaration de planification suivante :

1. Il faut viser à ce que le Contrôle des finances exprime une opinion d'audit sans réserve. La pratique comptable pour le Fonds de loterie doit être modifiée de manière à ce que la distinction exigée par la loi fédérale sur les jeux d'argent (LJA ; RS 935.51) entre les « bénéfices nets issus des jeux d'argent » et les fonds publics soit pleinement mise en œuvre.

Berne, le 10 juin 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général